

# EXERCICES

## 1 Calculer une TVA à décaisser (1)

Vous travaillez comme secrétaire comptable dans l'entreprise Famaque. Le chef comptable, M. Grange, vous demande de préparer la déclaration de TVA du mois d'octobre.

- ▶ **MISSION 1** Calculez la TVA due à l'État au titre d'octobre à l'aide de l'état récapitulatif (document).
- ▶ **MISSION 2** Présentez la déclaration de TVA (annexe B).
- ▶ **MISSION 3** Procédez à l'enregistrement comptable de la déclaration dans le bordereau de saisie (annexe A).

### Document

ÉTAT DES VENTES		
Octobre 200N		
Ventes	Montants HT	Montants TVA
Ventes au comptant à 19,60 %	19 750,00	3 871,00
Ventes à crédit à 19,60 %	110 540,00	21 665,84

ÉTAT DES ACHATS		
Octobre 200N		
Achats	Montants HT	Montants TVA
Matières premières à 5,50 %	14 940,00	821,70
Matières premières à 19,60 %	73 526,00	14 411,10
Services encaissés à 19,60 %	6 098,00	1 195,21
Immobilisations à 19,60 %	32 015,00	6 274,94

### Annexe A

JOURNAL DES OPÉRATIONS DIVERSES					
Date	N° de compte	Débit	Crédit	N° de pièce	Libellé

## Annexe B

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

### B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxes	Taxe due	
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>				
08	Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
9B				
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Ancien taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<p><b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b></p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
<b>TVA DÉDUCTIBLE</b>				
19	Biens constituant des immobilisations	0703		
20	Autres biens et services	0702		
21	Autre TVA à déduire	0059		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
<b>CRÉDIT</b>		<b>TAXE À PAYER</b>		
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
<p><b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b></p>		31	Sommes à ajouter, exprimé en euros, y compris acompte congés	
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)	
			(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.  
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

© NATHAN – La photocopie non autorisée est un délit.

## 2 Calculer une TVA à décaisser<sup>(2)</sup>



Vous travaillez comme secrétaire comptable dans l'entreprise Galacta. Le chef comptable, M. Zeitoun, vous demande de préparer la déclaration de TVA du mois de mars.

- ▶ **MISSION 1** Présentez la déclaration de TVA (annexe B) à l'aide de l'extrait du grand-livre des comptes (document).
- ▶ **MISSION 2** Procédez à l'enregistrement comptable de la déclaration dans le bordereau de saisie (annexe A).

### Document

Galacta						Grand-livre des comptes		Période du	01-mars
								au	31-mars
								Monnaie	€
Date	Journal	N° pièce	Libellé	Let.	Débit	Crédit	Solde progressif		
<b>70700 Ventes de marchandises</b>									
03-mars	VTE	VE987	Facture Balix			9 354,08	9 354,08		
05-mars	VTE	VE988	Facture Balix			18 730,61	28 084,69		
10-mars	VTE	VE989	Facture Blaniac			17 869,90	45 954,59		
15-mars	VTE	VE990	Facture Drop			965,61	46 920,20		
18-mars	VTE	VE991	Facture Droville			1 821,43	48 741,63		
20-mars	VTE	VE992	Facture Figari			2 542,60	51 284,23		
21-mars	VTE	VE993	Facture Balix			3 988,16	55 272,39		
28-mars	VTE	VE994	Facture Drop			3 833,47	59 105,86		
<b>445620 TVA déductible sur immobilisations</b>									
18-mars	ACH	987	Facture Comptoir		3 123,99		- 3 123,99		
<b>445661 TVA déductible sur ABS</b>									
03-mars	ACH	6701	Facture Castus		1 878,94		- 1 878,94		
16-mars	ACH	11	Facture Dunil		788,81		- 2 667,75		
28-mars	ACH	9802	Facture téléph.		709,04		- 3 376,79		
29-mars	ACH	36736	Facture garage		698,21		- 4 075,00		
<b>445710 TVA collectée</b>									
03-mars	VTE	VE987	Facture Balix			1 833,40	1 833,40		
05-mars	VTE	VE988	Facture Balix			3 671,20	5 504,60		
10-mars	VTE	VE989	Facture Blaniac			3 502,50	9 007,10		
15-mars	VTE	VE990	Facture Drop			189,26	9 196,36		
18-mars	VTE	VE991	Facture Droville			357,00	9 553,36		
20-mars	VTE	VE992	Facture Figari			498,35	10 051,71		
21-mars	VTE	VE993	Facture Balix			781,68	10 833,39		
28-mars	VTE	VE994	Facture Drop			751,36	11 584,75		

### Annexe A

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Journal	N° compte	N° pièce	Libellé	Débit	Crédit

**Annexe B**

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE 0032
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables 0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	06	Livraisons intracommunautaires 0034
	0031	07	Achats en franchise 0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxes	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux 19,6 %	0206	
09	Taux 5,5 %	0105	
9B			
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
<p><b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b></p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0038

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) <input type="text"/>

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) 0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint 8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A 9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration) 8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés 9989
<p><b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b></p>		31	Sommes à ajouter, exprimé en euros, y compris acompte congés 9999
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant) <input type="text"/>

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Réserve aux enseignants - Reproduction interdite © Nathan

Réserve aux enseignants - Reproduction interdite © Nathan